



Le Mot du Maire

La STEP*, c'est pour bientôt ! Malgré les tourments que rencontrent les collectivités locales avec la baisse drastique des dotations, la commune poursuit ses travaux pour améliorer la vie de ses habitants. Et après le futur foyer rural dont chacun peut apprécier l'avancement, c'est maintenant vers la station d'épuration que va se concentrer toute notre attention. L'appel à candidatures a été publié et nous attendons pour la mi-juin les propositions des entreprises intéressées par ce marché. Ensuite, s'en suivra une phase administrative de plusieurs semaines avant de recevoir et pouvoir analyser les offres des entreprises. Fin 2015, début 2016, les travaux devraient enfin commencer. Parallèlement, une étude d'extension du réseau d'eau usée est en cours à laquelle la commune de Vienne est associée dans l'optique d'un raccordement futur des habitations des Millonets à la station de Vétheuil.

DHP

* STEP : STation d'EPuration des eaux usées.

Objectif Zéro phyto : la commune s'est engagée, faites en autant

Depuis 2008 la commune s'est engagée de façon rigoureuse dans la gestion différenciée et le « zéro phyto ».

Tout a commencé par une volonté du conseil municipal de ne plus employer de produits phytosanitaires ou dés herbants afin de préserver son sol et son eau et de valoriser ses milieux naturels.

Et cela n'a pas été simple ! Comme vous le savez, les herbes poussent toujours trop vite là où on ne le souhaite pas. Il a fallu repenser la gestion des espaces communaux, repenser les méthodes d'entretien. Le résultat n'a pas toujours été celui qu'on attendait, nous avons appris et amélioré nos pratiques petit à petit.

Objectif



Mais nous avons mis en œuvre un fleurissement durable, sans produits chimiques, avec des plantes et fleurs locales, nous paillons nos plantations pour éviter des consommations trop importantes d'eau, nous avons mis en place une fauche tardive des bords de Seine, favorisant ainsi l'épanouissement des insectes nécessaires à la polinisation ou tout simplement à l'équilibre biologique. Dans le même temps, il fallait que l'œil s'habitue à une nouvelle image moins figée de son environnement.

Zéro Phyto

Comme vous le savez, l'entretien des cimetières a été le moins facile à gérer. Ils sont situés dans un secteur pentu, sur des terrains calcaires, parcourus d'allées gravillonnées. Pour compenser les produits chimiques et supprimer « les mauvaises herbes », le recours à la binette n'a pas été suffisant. Il a été nécessaire d'inventer et de concevoir d'autres aménagements, comme le recours au fleurissement de certains espaces.

Aujourd'hui, Vétheuil n'est plus dans l'innovation, cette démarche respectueuse est la règle ; c'est ainsi que le PNR accompagne maintenant les communes moins avancées sur cette problématique ; il conditionne ses aides aux communes à leur engagement dans la gestion différenciée des espaces communaux, objectif "zéro phyto".

Dans le même esprit, la commune a construit une maison à insectes pour attirer les insectes utiles au jardin, cette première « maison » a été installée au gîte. Alors, vous aussi, engagez-vous dans la même démarche, n'utilisez plus de produits chimiques dans vos jardins, revenez à des pratiques de jardinage plus en accord avec la nature.

Un guide pour jardiner Nature est accessible sur le site de la commune à l'adresse <http://www.mairie-vetheuil.fr/content/zero-phyto-cest-laffaire-tous>, il vous conseillera utilement. Le PNR propose également différentes formations qui vous étonneront, à retrouver à la même adresse.

Pour ne pas oublier

11 janvier 2015

Les 7 et 9 janvier dernier, les attentats de Charlie Hebdo et de l'hyper Cacher faisaient 17 victimes.

Ce 11 janvier 2015, à Vétheuil comme partout en France et dans le monde, les gens se sont rassemblés pour rendre hommage aux victimes et refuser de laisser gagner la peur.

Mais ils sont aussi venus défendre les valeurs auxquels ils croient : la liberté et la fraternité.



Ce 11 janvier, quel que soit sa religion, sa couleur de peau, son pays d'origine, le message était le même :

NOUS SOMMES TOUS CHARLIE

Dégradations au cimetière

Ces dernières semaines, certaines tombes du cimetière ont été l'objet de dégradations et/ou de permutations d'éléments décoratifs (plaques, croix, fleurs...) d'une tombe à l'autre. Ce sont des actes irréfléchis et inexcusables qui sont source de chagrin mais aussi de colère pour les parents des défunts.

La gendarmerie a été alertée par des familles attristées par ces faits.

Si vous aussi, vous constatez ce type de dégradations, prévenez également la gendarmerie ; si vous n'êtes pas en capacité de vous déplacer, les gendarmes pourront venir vous rencontrer à Vétheuil et enregistrer votre plainte.

En attendant, rappelons que le cimetière n'est pas un lieu de jeu mais de recueillement.

Cérémonie du 8 mai 1945

Comme chaque 8 mai, nous avons commémoré les cérémonies de l'armistice de la guerre 1939/1945.

Mais cette année était un peu particulière. D'une part, cela fait 70 ans que cette guerre a pris fin et d'autre part, notre pays a connu cette année des événements tragiques en janvier.

Ces cérémonies sont l'occasion pour tous de se rappeler la chance que nous avons de vivre en temps de paix en rendant hommage à ceux qui ont payé chèrement notre droit à la liberté.



Comme chaque année, les Sapeurs Pompiers, la Gendarmerie et l'association des anciens combattants, ont participé à ces cérémonies du souvenir.

Opération tranquillité vacances de la gendarmerie

Pour éviter les mauvaises surprises à votre domicile pendant vos vacances, la gendarmerie a mis en place « l'opération tranquillité vacances ».

Avant de partir, vous devez signaler à la brigade de gendarmerie de votre domicile votre départ en vacances. Pendant votre absence, des patrouilles de surveillance seront effectuées, de jour comme de nuit, en semaine comme le week-end, afin de dissuader tout individu de tenter de cambrioler votre domicile.

Vous pouvez trouver toutes les informations nécessaires à l'adresse suivante :

www.gendarmerie.interieur.gouv.fr/fre/Nos-conseils/Au-quotidien/Mon-domicile/Operation-tranquillite-vacances

Travaux dans Vétheuil

Des nouvelles du foyer rural



Commencés en début d'année, les travaux du foyer avancent bien en respectant le planning. Après les travaux de terrassement, sont venus ceux concernant les réseaux puis la chape. En avril, le chantier a tout à coup pris une autre dimension avec le montage de la structure du bâtiment. De gigantesques panneaux de bois ont été régulièrement livrés et posés immédiatement y compris pour la charpente ; ils constituent l'enveloppe du bâtiment qui est achevée. Des travaux moins visibles mais tout aussi importants se poursuivent.



Une présentation a été faite aux enfants de l'école qui ont ensuite pu visiter le chantier.

Voie d'accès chantier MARPA

La voie créée pour le chantier sera pérennisée dans les prochains mois.

En effet, avant de pouvoir recouvrir la voie d'un enrobé traditionnel, il est nécessaire de terminer un certain nombre de préalables administratifs, l'achat des terrains où est située la voie à Val d'Oise Habitat, puis la rédaction et transmission de plusieurs dossiers d'autorisation aux services de l'Etat.

La pérennisation de cette voie est l'occasion de se reposer la question de la circulation dans cette partie du village.

Un projet a été présenté lors d'une réunion publique le 17 avril durant laquelle les Vétheuillais ont pu exprimer leurs remarques et faire des propositions.

Grâce à ce débat constructif, le Conseil municipal fera évoluer le projet au mieux des intérêts de tous les Vétheuillais.

Ouverture prochaine du parking communal de la crèche et de la MARPA

Il est prévu que la plupart de ces travaux se termine fin août et courant septembre. Pour l'achèvement du parking, il faudra également attendre septembre.

La communauté de communes a prévu une ouverture de la crèche en septembre. L'association de gestion ouvrirait les portes de la MARPA au 1er octobre. Ces périodes sont données sous réserve qu'aucun retard ne soit pris dans la fin de ce chantier.

Mais l'ouverture du parking verra la fin des difficultés de stationnement dans ce secteur du village.



Changement des canalisations d'eau

Lors du renouvellement de la Délégation de Service Public Eau, il avait été prévu par contrat de changer les canalisations les plus anciennes.

C'est chose faite pour celles des rues Pierre à Poisson et du Château. La commune a choisi, pour commencer la partie du réseau à rénover, des rues peu empruntées par les voitures pour limiter les troubles de circulation et de stationnement alors que deux autres grands chantiers sont en cours.

Les prochaines années verront des renouvellements de canalisations de plus grande ampleur sur des voies beaucoup plus chargées en circulation, comme la Grande rue ou la rue de l'Eglise.

PLU (Plan Local d'Urbanisme)

Suite à la modification simplifiée du PLU (cf Brèves de décembre), le nouveau règlement, conformément aux articles L123 et R 123 du Code de l'Urbanisme relatifs aux plans locaux d'urbanisme, est établi ainsi :

Concernant l'emprise au sol des constructions :

- ◆ Zone UA, 60% maximum de la superficie du terrain et 40% de surface en pleine terre réservée aux espaces non construits et plantés, distincts des aires de stationnement.
- ◆ Zone UH (secteurs UHa, UHb, UHba et UHc),
 - En secteur UH, les constructions ne pourront excéder 20 % de la superficie du terrain et la surface maintenue en pleine terre représentera au moins 60%.
 - En secteur UHb les constructions ne pourront excéder 12 % de la superficie du terrain et la surface laissée en pleine terre représentera au moins 70 % du terrain.
Les accès et les voies desservant les terrains constructibles devront représenter une largeur minimum de 3,50m.
- ◆ Zone N (secteurs Na, Nb, Nc et Nd) création d'un secteur Nd pour la réalisation de la station d'épuration.

Taxes locales

La baisse importante des dotations gouvernementales pèse fortement sur le fonctionnement des communes et leur gestion. Pour faire face, beaucoup d'entre elles font le choix de repousser certains travaux et/ou d'augmenter notablement les taxes locales.

A Vétheuil, la baisse des dotations gouvernementales est de 14% ce qui représente un « manque à gagner » certain dans le budget communal.

Pour autant, le conseil municipal, conscient des difficultés que peuvent rencontrer les Vétheuillais dans le contexte économique actuel, a voté une quasi stabilité des taxes locales.

En effet, la hausse de 0,14% de la part locale de la taxe d'habitation représente une augmentation de 1,4€ pour une Taxe de 1000€.

De même, la hausse de 0,13% de la part locale de la taxe sur le foncier bâti (Taxe foncière) équivaut à une hausse de 1,3€ pour une taxe de 1000€.

Evolution des taxes locales à Vétheuil sur 5 ans

Année	Inflation	Part communale dans la taxe d'habitation	Part communale dans la taxe foncière	Part communale dans la taxe sur le foncier non bâti
2011	2,1 %	14,11 %	12,47 %	40,22 %
2012	2 %	14,26 %	12,6 %	40,63 %
2013	0,9 %	14,26 %	12,6 %	40,63 %
2014	0,5 %	14,26 %	12,6 %	40,63 %
2015	0,6 %	14,4 %	12,73 %	40,63 %
Cumul de hausse sur 5 ans	6,1 % soit 1,22 % an	0,29 % soit 0,05% an	0,26 % soit 0,05% an	0,41 % soit 0,08 % an

Le centre de loisirs de Villers

Avec la création de la communauté de communes en 2005, les communes avaient souhaité prendre la compétence « Petite Enfance et périscolaire » c'est ainsi que Vétheuil et ses habitants pouvaient profiter du centre de loisirs situé à Villers-en-Arthies. Même si très peu d'enfants de Vétheuil fréquentaient ce centre, il offrait un service appréciable à tous.

Malheureusement, en fin d'année 2014, la communauté de communes a mis fin à cette compétence ; en conséquence le centre n'est plus intercommunal mais communal et sous la responsabilité de la seule commune de Villers. Si les enfants de Vétheuil peuvent encore fréquenter le centre, leurs parents ne bénéficient plus des tarifs préférentiels précédents mais doivent acquitter le prix dit « extérieur » et inscrire

les enfants pour une durée fixe.

La commune de Vétheuil peut apporter une aide via le CCAS aux parents qui inscriraient leurs enfants au centre de Villers-en-Arthies pour les prochaines vacances scolaires.



Séance du 19 décembre 2014

1. ADHESION AU SERVICE D'INSTRUCTION D'URBANISME DE LA CCVVS

Suite au désengagement de l'Etat, à partir du 1er janvier 2015, l'instruction du droit des sols est traitée par un service commun des Communautés de communes Vexin Val de Seine et Vexin Centre. Le service, constitué de 5 personnes, sera situé à Vigny et assurera les missions d'instruction de la demande d'urbanisme jusqu'à la décision.

2. ACHAT DES PARCELLES DE VAL D'OISE HABITAT

L'acquisition des parcelles B864, C45, C51, C53 appartenant à VOH permettront d'une part d'effectuer le reboisement en compensation de la construction de la station d'épuration et d'autre part d'aménager la voie de contournement. Suite à l'accord donné par le conseil d'administration de VOH, une actualisation de l'estimation vénale des parcelles a été faite par le service des Domaines pour un montant de 43 725 €.

3. ACTE DE REPRISE DE LA PARCELLE Dp361

En raison de la cessation d'activité depuis 4 ans de l'auberge de Vêtheuil, la commune souhaite récupérer sa parcelle sur laquelle a été édifiée la terrasse couverte, et mettre ainsi fin au droit de terrasse, cela permettant en outre d'augmenter les capacités de stationnement. Il sera demandé au propriétaire de procéder à la démolition du bâtiment construit sur le domaine public.

4. DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL POUR LA VOIE DE CONTOURNEMENT ET LE PARKING COMMUNAL

La demande de subvention faite l'an dernier n'ayant pu aboutir, la commune sollicite à nouveau le Conseil général pour son projet de construction de la voie de contournement, suite à l'implantation de la MARPA/Crèche rue Montrond, les travaux sont estimés à 156 175,20 € TTC.

Le Conseil général est également sollicité pour aider la commune pour la construction du parking communal de la rue Montrond dont le montant s'élève à 144 069,37 € TTC.

5. INCORPORATION DES BIENS VACANTS ET SANS MAITRE

La procédure de biens vacants et sans maître se termine, permettant à la commune d'incorporer dans le domaine privé communal les parcelles section D n°463 (ruelle du Four à Ban) et section C n° 212-213-215-218-220-223-225-226-235-236-238-298.

6. PANNEAU LUMINEUX D'INFORMATIONS

Un panneau lumineux d'informations, loué pour un essai d'un an, sera implanté dans le jardin de la mairie.

7. CARRIERES CIMENTIERES A BRUEIL-EN-VEXIN

A l'occasion de l'extension de sa carrière, la société Calcia envisage de créer une piste de 750 mètres de long sur une soixantaine de mètres de large dans une zone boisée en secteur protégé avec également des conséquences sur l'eau (proximité de la nappe du cuisien) et sur la population voisine à 300 m des plus proches habitations. Le conseil a tenu à exprimer son soutien aux actions entreprises par le PNR et les autres collectivités concernées par ce projet et son inquiétude comme ses craintes alors que des projets non conformes aux objectifs et valeurs du PNR peuvent voir le jour sur son territoire.

Séance du 3 janvier 2015

1. EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DU NOUVEAU FOYER RURAL

Un prêt est pris auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant de 1 000 000 €, au taux d'intérêt de 2 % pour une durée de 40 ans.

Séance du 6 mars 2015

1. EMPRUNT COMPLEMENTAIRE POUR LES TRAVAUX DU NOUVEAU FOYER RURAL

Afin de compléter l'emprunt précédemment contracté auprès de la CDC, la commune emprunte 350 000 € auprès du Crédit Agricole au taux fixe de 1,85 % sur une durée de 20 ans et 190 000 € sur 3 ans représentant la TVA.

2. PROGRAMME SIERC 2015

Le programme d'enfouissement de lignes concerne la mise en souterrain des réseaux de la rue de l'Orme et du Chemin des Clos pour un coût à la charge de la commune de 71 437 €.

3. MODIFICATIONS DES STATUTS DE LA CCVVS

Conformément à la loi, le Conseil municipal a délibéré sur l'ensemble des délibérations prises le 10 février 2015 par le Conseil communautaire sur la modification des statuts.

Le conseil municipal a refusé la plupart des modifications en raison de l'imprécision des articles mais il a accepté l'adhésion au syndicat mixte ouvert Val d'Oise numérique permettant l'accès à la fibre optique pour les communes rurales.

4. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Suite à la modification simplifiée du PLU, le Conseil municipal a accepté le nouveau règlement après consultation du public. (Lire l'article page 4)

5. SIGNALÉTIQUE D'INTERET LOCAL

Pour répondre à l'attente des commerçants, la commune souhaite mettre en place une signalétique indiquant différents lieux de la commune (bords de Seine, bac, église, gîte, cimetière etc...) et répond ainsi à l'appel à projet du PNR prenant en charge 70 % du coût de l'opération.

6. STATION D'EPURATION : ACQUISITION DE LA PARCELLE G279

La commune engage une procédure d'acquisition de la parcelle G 279 située sur l'île de Moisson (Yvelines) auprès de son propriétaire qui est disposé à vendre. Ce terrain servira au rejet des effluents de la station d'épuration.

Séance du 6 mars 2015 (suite)

7. PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Plan Communal de Sauvegarde pour la commune de Vétheuil élaboré en 2007 a été mis à jour et sera transmis au préfet. Il est consultable sur le site de la commune.

Séance du 27 mars 2015

1. COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE

Le compte administratif 2014 représente les dépenses et recettes de l'année précédente ; il présente les mêmes résultats que le compte de gestion du receveur municipal.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	709 803,39 €	184 866,52 €
Recettes	852 987,70 €	520 904,65 €
Reports 2013	525 624,21 €	-244 565,46 €
Excédent	668 808,52 €	+91 472,67 €

2. COMPTE ADMINISTRATIF EAU & ASSAINISSEMENT

Le compte administratif 2014 représente les dépenses et recettes de l'année précédente ; il présente les mêmes résultats que le compte de gestion du receveur municipal.

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	26 565,22 €	52 946,30 €
Recettes	19 475,83 €	259 505,02 €
Reports 2013	269 358,61 €	-113 645,48 €
Excédent	262 269,22 €	+92 913,24 €

3. BUDGET PRIMITIF 2015 - COMMUNE**FONCTIONNEMENT :**

Dépenses et recettes équilibrées à 1 526 258,74 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses et recettes équilibrées à 2 300 339,77 €

4. BUDGET PRIMITIF 2015 EAU & ASSAINISSEMENT**EXPLOITATION :**

Dépenses et recettes équilibrées à 306 654,64 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses et recettes équilibrées à 659 818,82 €

5. SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS

ASSOCIATION	SUBVENTION
Foyer rural	6 500 €
Relais Cartable	22 200 €
Foyer rural (subvention pour les TAP)	3 100 €
La Colline	100 €
Anciens Combattants	150 €
Les Amis de Vétheuil	150 €
Tennis club de Vétheuil	274 €
Club de Foot	274 €
Les Camarguais	200 €
Association des Secrétaires Généraux	15 €
Association des pompiers	150 €
ADMR	350 €

6. LES TAXES LOCALES 2015

Une augmentation modérée de 1 % a été votée sur les taxes d'habitation et du foncier bâti, les autres restant inchangées.

Taxe d'habitation :	14,26 % à 14,40%
Taxe foncière prop. bâties :	12,60 % à 12,73 %
Taxe foncière sur les propr. non bâties :	40,63 %
CFE :	20,43 %
Produit attendu des 4 taxes :	493 338 €

7. REDEVANCES EAU & ASSAINISSEMENT

Elles sont fixées à compter du 01/01/2015 à :

- Eau : 0,56 € le m³
- Assainissement : 0,45 € le m³

8. PRIX DU REPAS DE CANTINE

Le prix du repas de cantine est fixé à 3,90 € à partir du 1^{er} septembre 2015.

9. DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX

La commune sollicite une dotation pour son projet de rénovation permettant de remplacer gouttières et fenêtres des bâtiments communaux.

Remplacement de 5 fenêtres	9 440,00 € HT
Changement des gouttières	8 600,00 € HT

10. MODIFICATIONS DES STATUTS DE L'ASSOCIATION DE GESTION DE LA MARPA

Les statuts de l'association de gestion de la MARPA Vexin Val de Seine ont été modifiés afin de répondre à la demande de l'intercommunalité qui devra désigner 8 représentants pour siéger à l'association. Le représentant du conseil municipal de Vétheuil désigné est le maire.

11. TRAVAUX PARKING MARPA/CRECHE**Eclairage du parking**

La hauteur initiale des candélabres prévus pour l'éclairage public du parking était de 6 mètres, la commune et l'Architecte des Bâtiments de France ont demandé à ce qu'elle soit ramenée à 4 mètres afin de ne pas gêner le voisinage, de s'harmoniser avec l'éclairage existant et d'éviter une pollution lumineuse dans le village.

Assainissement et eaux pluviales MARPA/Crèche

Suite à différents échanges entre la commune et Val d'Oise Habitat, les eaux usées de la MARPA et de la crèche devraient se raccorder sur le collecteur situé rue Montrond. Concernant les eaux pluviales, aucune solution satisfaisante n'a été trouvée à ce jour, VOH n'ayant pas prévu de traiter ses eaux pluviales sur la parcelle. Le rejet sur la chaussée a été refusé pour éviter tous risques d'inondation dans ce secteur par fortes pluies. La création d'un collecteur ne peut être autorisée tant que le promoteur n'a pas fourni une étude complète comprenant la superficie totale des toitures et des surfaces drainantes ainsi que les plans d'exécution des réseaux sur la parcelle.

La commune suggère la mise en place de puisards de grande capacité sur le terrain de Val d'Oise Habitat afin de réceptionner les eaux de pluies des toitures de tous les bâtiments construits.

Les infos

Ramassage des encombrants

Le prochain ramassage des encombrants aura lieu le **12 juin 2015**.

Horaire de tontes

Pour le bien-être de tous, il est important que chacun respecte quelques règles communes. Nous vous remercions donc de respecter les horaires de tontes suivants :

- du lundi au vendredi :
8h30 - 12h / 14h30 - 19h30
- le samedi : 9h - 12h / 15h - 19h
- le dimanche et jours fériés : 10h - 12h

Feux de jardin

Nous vous rappelons que les feux de jardin sont interdits dans tout le département et par conséquent à Vétheuil (règlement sanitaire départemental article 84). Les déchets verts doivent donc être évacués en déchetterie.

Elagage

La commune est très souvent sollicitée par des particuliers, par le transporteur Timbus ou par le Syndicat de ramassage des ordures ménagères pour des absences d'entretien de la végétation privative qui déborde sur les voies de circulation et sur les trottoirs. Les lierres, arbustes et autres branches gênent la visibilité, rayent les carrosseries, occultent les panneaux de signalisation ou contraignent les piétons à quitter les trottoirs.

Nous vous rappelons donc que chaque propriétaire doit procéder régulièrement à la taille et/ou à l'élagage de ses haies et de ses arbres afin qu'ils n'empiètent pas sur le domaine public.



En août, la poste modifie ses horaires

Du 3 au 29 août, elle ouvrira ses portes le matin uniquement, de 9 h à 12 h, du lundi au samedi.

Dès le 31 août, vous retrouverez vos horaires habituels, le matin comme l'après-midi.

CCAS

A partir de 2015, l'accès aux services offerts par le CCAS aux Seniors se fera à partir de 70 ans et non plus 65 ans comme auparavant. Cependant cette nouvelle règle s'appliquera progressivement.

C'est ainsi que les personnes nées en 1950 seront donc inscrites en 2016.

Pour les prochaines années, l'inscription se fera donc tous les 2 ans jusqu'aux personnes nées en 1954 qui seront prises en compte à partir de 2024.

Le bac est de retour

Depuis le 18 avril, le bac est revenu. Il traversera la Seine comme les années passées le vendredi matin, le samedi et le dimanche toute la journée ainsi que les jours fériés.



Toujours gratuit, il accueille 12 personnes maximum par traversée, consigne à respecter pour des raisons de sécurité. Il accepte les vélos et les poussettes.

Il fonctionnera ainsi du 24 avril au 11 octobre.

Horaires :

- Vendredi : 9h30 à 12h45
- Samedi, Dimanche et Jours fériés :
10h15 à 12h45 / 14h00 à 18h45

Accueil en mairie pour les nouveaux habitants

Vous êtes nouvellement arrivés à Vétheuil, nous vous remercions de vous faire connaître en Mairie.

Nous serons heureux de vous accueillir, de vous présenter votre village et de répondre à vos questions et interrogations sur la vie de votre nouvelle commune.

Les manifestations des associations et de la mairie

Ça s'est passé à Vétheuil

◆ Carnaval de Vétheuil

Le 12 avril dernier s'est tenu le carnaval de Vétheuil. Profitant d'un beau soleil, les enfants ont défilé dans les rues, au son de la fanfare et au rythme des majorettes du village.



◆ Opération Berges Saines



Samedi 11 avril avait lieu l'Opération Berges Saines. Comme chaque année, de nombreux bénévoles ont participé au nettoyage de nos berges de Seine afin de permettre à tous de profiter pleinement de ce site privilégié, un geste citoyen qui compte pour la préservation de notre environnement.

A noter dans votre Agenda

◆ Foyer rural :

- Dimanche 7 juin 13h : Pique-nique sur les bords de Seine
Pour la 3ème année, le Foyer rural organise un pique-nique sur les bords de Seine. Venez avec votre pique-nique, votre chapeau, vos instruments de musique ou vos jeux pour partager un moment de convivialité.
- Samedi 13 juin 16h00 : Spectacle enfants Zumba
 20h30 : Spectacle ados Théâtre
- Dimanche 14 juin 15h00 : Spectacle enfants Théâtre
 20h 00: Spectacle adultes Chorale
 20h30 : Spectacle adultes Théâtre
- Mercredi 1er juillet : Assemblée Générale
Si vous avez un peu de temps libre, des idées, des envies ou simplement de la curiosité, venez rejoindre les bénévoles du foyer rural le jour de l'Assemblée Générale, afin d'organiser les événements festifs de notre village pour la saison 2015/2016. Le foyer rural a besoin de vous.

◆ Tennis Club de Vétheuil (Tournoi Open de tennis de Vétheuil) :

- Du Samedi 13 juin au Dimanche 28 juin Tournoi Open de tennis.

◆ Les Camarguais de Vexin (Concours de Monte Camargue) :

- Dimanche 21 juin à partir de 8h30 sur les bords de Seine.

◆ ASCEV (Foire à tout) :

- Dimanche 28 juin sur les bords de Seine.



MAIRIE DE VETHEUIL

☎ : 01 34 78 13 18

Fax : 01 34 78 14 68

Messagerie :

mairiedevetheuil@orange.fr

Retrouvez toutes les
informations
de la mairie

www.mairie-vetheuil.fr

Encore plus rapide !

Vous pouvez vous abonner à
la lettre d'informations
municipale en vous inscrivant
sur le site de la Mairie.

Commune
adhérente



www.pnr-vexin-francais.fr



www.vexinvaldeseine.fr

Rédaction

Dominique Herpin-Poulenat

Isabelle Lépicier-Caputo

Christine Gibaud

Jean-Louis Maury

Dominique Barbier-Cintrat

Illustrations

Michel Caputo